

Appel à projets 2018

Action culturelle et territoriale pour les services des publics des musées

Dans le cadre de sa politique de démocratisation de la culture, le ministère de la Culture prend en considération des projets artistiques et culturels portés par les institutions labellisées, des associations ou équipes artistiques. Dans ce cadre, la DRAC Centre-Val de Loire renouvelle l'appel à projets spécifique aux musées de France.

Cet appel à projets permettrait à votre musée d'approfondir ou d'expérimenter de nouvelles formes de médiation pouvant notamment s'inspirer des conclusions du rapport Musées du XXI^e siècle et intégrer le volet culturel de votre Projet Culturel et Scientifique (P.S.C. à envoyer à la DRAC conformément à la Loi Création Architecture et Patrimoine « LCAP » du 7 juillet 2016).

Dans votre musée ou dans le cadre d'actions « hors les murs », ces actions devront permettre la valorisation des collections muséales par le développement de différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, le développement de résidences d'artistes dans les musées, l'accessibilité de tous les publics aux équipements muséaux...

ENJEUX

- Favoriser l'accès à la culture des populations les plus éloignées de l'offre et de la pratique muséales pour des raisons sociales, économiques, territoriales (territoires ruraux et les quartiers de la politique de la ville, de santé, relevant du champ du handicap ou de la perte d'autonomie)
- Développer, renforcer et pérenniser une offre artistique et culturelle professionnelle, diversifiée et de grande qualité au bénéfice de ces populations
- Valoriser la diversité des cultures et des modes d'expressions dans un souci de dialogue interculturel et intergénérationnel
- Structurer des partenariats durables entre les différents acteurs, favoriser la rencontre entre les médiateurs et les acteurs muséaux, sociaux et associatifs et permettre ainsi l'échange de pratiques.

OBJECTIFS

- Soutien à des projets artistiques et culturels exigeants
- Favoriser les projets d'action culturelle et artistique menés en lien avec des associations, des équipements culturels et des équipes artistiques professionnelles qui ont fait l'objet d'une expertise favorable de la part du ministère de la Culture (critère de professionnalisme)
- Favoriser l'implication et la participation active des publics (pratiques artistiques, sensibilisation/formation aux métiers patrimoniaux et culturels etc / pas d'actions « événementielles »)
- Porter une attention particulière pour la mise en oeuvre d'actions spécifiques en direction de la « jeunesse » (tranche d'âge : de la maternelle à l'université)

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront instruites en tenant compte, notamment, des critères suivants :

- les actions soutenues par la DRAC seront représentatives de l'ensemble des secteurs artistiques et culturels et de toutes les dimensions de la culture relevant du cadre d'intervention du ministère de la Culture (musique, théâtre, danse, arts plastiques, cinéma, livre et lecture, patrimoine, architecture...)

NB : vous trouverez à cet effet différentes cartographies régionales présentant des acteurs culturels avec lesquels vous seriez susceptibles de mener un partenariat :

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Ressources/Cartographie?>

- le critère territorial. Les moyens seront prioritairement dirigés vers des actions se déroulant dans les territoires ruraux et sur le territoire Politique de la ville et/ou s'adressant à des publics issus de ces territoires (cartographie « politique de la ville » ci-jointe)

- le critère de professionnalisme. Les porteurs de projets/intervenants devront répondre aux conditions de qualifications et de compétences nécessaires à la réalisation de l'action (ex. structures ou artistes

professionnelles) ; l'implication et la participation active des publics. La durée de l'action devra permettre un véritable investissement des publics et des intervenants, portant ainsi sur un travail de fond (éducation, médiation) dans la durée. (pas d'actions « événementielles »)

- l'action projetée ne pourra relever du fonctionnement structurel du porteur de projet
- l'action devra être cofinancée : la subvention demandée ne peut à elle seule couvrir l'intégralité du coût global de l'action
- il ne s'agit pas d'une politique de guichet et chaque dossier sera apprécié au regard d'une politique régionale et des moyens disponibles.

CALENDRIER

Date limite de réception des dossiers CERFA : 28 septembre 2018

Sélection des dossiers et notification : semaine du 1er octobre 2018

BILAN FINANCIER ET ÉVALUATION QUALITATIVE

Le compte-rendu financier « CERFA » a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document est à nous retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention et doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos. Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme. Le compte rendu est composé de trois feuillets (un bilan qualitatif de l'action, un tableau de données chiffrées, l'annexe explicative du tableau).

Les informations qualitatives sont essentielles, car elles permettent d'évaluer réellement l'action réalisée. N'hésitez pas à joindre des images ou l'avis des publics touchés.

Pour information :

Les quatre axes proposés prioritairement en adéquation avec les conclusions du rapport Musées du XXI^e siècle (mars 2017)

1. La place faite aux jeunes dans les musées de France

ex : charte MOM'Art ; encouragement à la constitution de groupes de jeunes bénévoles, ambassadeurs de leur musée

2. Toutes les initiatives permettant de rapprocher les musées des publics éloignés

- création d'un label national Le musée sort de ses murs (première édition lancée en 2017)
- nouvelle opération Osez le musée promouvant les initiatives plus originales portées par les visiteurs
- Festival (em)portable qui récompensera les petits films originaux sur les musées réalisés par les visiteurs à l'aide de leur smartphone (prix national en préparation)

3. L'émergence d'idées nouvelles voire audacieuses, valorisant les bonnes pratiques innovantes (ex : médiation numérique), créant des réseaux entre les musées, les professionnels qui les font exister, leurs visiteurs et leurs partenaires culturels (le musée "collaboratif et participatif") ex : Museomix

4. Le musée du XXI^e siècle doit être une maison commune (encourager le lien social, la citoyenneté, les valeurs républicaines).

Les Rencontres numériques <http://www.rencontres-numeriques.org/2017/>

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Documentation/Rapports/Rapport-de-la-mission-Musees-du-XXIe-siecle>

<http://mom-art.org/>

<http://www.museomix.org/>

Merci d'adresser votre/vos candidatures(s), **avant le 28 septembre 2018**,
aux adresses indiquées ci-dessous :

macti.centre@culture.gouv.fr
musees.centre@culture.gouv.fr